MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE

Liberté
Égalité
Fraternité

Charte d'usage de l'Intelligence Artificielle

dans le cadre des diplômes comptables supérieurs

(DCG – DSCG – DEC)

Préambule

Les outils d'intelligence artificielle (IA) peuvent aider à la préparation des diplômes comptables supérieurs (DCG, DSCG et DEC), mais leur utilisation doit respecter des exigences d'**intégrité intellectuelle**, de **responsabilité individuelle** et de **transparence**.

L'utilisation de l'IA soulève plusieurs interrogations éthiques, déontologiques, écologiques et d'ordre cognitif (mécanismes d'apprentissage et développement des capacités intellectuelles et relationnelles). **L'usage de l'IA doit donc se faire de manière responsable et réflexive.**

Cette charte s'adresse aux candidats présentant les épreuves des diplômes comptables supérieurs et notamment :

- L'épreuve 13 « Communication professionnelle » du DCG ;
- L'épreuve 7 « Mémoire professionnel » du DSCG ;
- L'épreuve 3 « Mémoire professionnel »

du DEC. Elle vise les objectifs suivants :

- encadrer l'usage de l'IA comme un **outil d'assistance et d'entraînement**, et non de substitution ;
- garantir la **transparence** de la rédaction des rapports de stage et des mémoires ;
- prévoir les conditions de **responsabilités** et de **sanctions.**

Cette charte entrera en vigueur à partir de la session 2027 pour le DCG et le DSCG, et à partir de la session d'automne 2026 pour le DEC.

1 – Cadre d'usage

1.1. Un outil d'assistance, d'entraînement, et non de substitution

L'IA ne saurait se substituer à l'analyse critique et à la réflexion personnelle des candidats. Elle peut être utilisée comme un outil d'assistance à la mise en forme du livrable, de génération d'idées ou de pistes de travail lors de la rédaction. Elle peut également être mobilisée pour assister la lecture, faciliter la synthèse et jouer un rôle d'assistant linguistique ou de recherche d'information. **Cependant, les documents générés doivent faire l'objet d'une relecture critique et attentive : les informations et les sources doivent être vérifiées et citées.**

1.2. Une exigence de transparence

Dans un esprit de transparence, chaque candidat présentera, de manière précise et exhaustive, les usages de l'IA dans un tableau qui sera la première annexe de chaque livrable (rapport de stage ou mémoire).

2. Responsabilités et sanctions

2.1. La responsabilité des candidats dans la vérification des informations

Les candidats engagent leur responsabilité quant à l'exactitude des informations issues de l'IA. Ils doivent citer précisément les sources utilisées pour toute information obtenue via des outils IA.

L'IA ne doit en aucun cas être utilisée pour fabriquer ou falsifier des données de recherche (par exemple, dans le cadre d'une enquête).

2.2. Les sanctions

Tout usage frauduleux de l'IA, notamment en cas de plagiat et de falsification de données, ou d'absence de mention et d'explication claire de son utilisation, sera passible de sanctions (note éliminatoire, convocation devant une commission disciplinaire).

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE

Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE N°1

Usage de l'Intelligence Artificielle pour la rédaction du rapport de stage ou du mémoire

Ce document, constituera la première annexe de chaque livrable (rapport de stage ou mémoire). Il recensera de manière exhaustive les parties du rapport de stage ou du mémoire ayant bénéficié de l'appui d'une Intelligence Artificielle (IA).

Typologie des usages de l'IA

Pour compléter le tableau ci-après, -vous vous référerez à la typologie suivante, établie selon le cadre d'usage autorisé :

- TYPE A – Assistance linguistique et mise en forme : correction orthographique, amélioration syntaxique, reformulation de passages rédigés par le candidat, traduction, aide à la mise en page.

- TYPE B – Idéation et structuration : génération de pistes de réflexion, aide à l'élaboration du plan, *brainstorming* ("ping-pong" intellectuel).

- TYPE C – Recherche et synthèse documentaire : aide à la synthèse de documents longs, assistance à la recherche d'informations (sous réserve de vérification des sources par le candidat).

- TYPE D – Analyse technique et simulation : aide à l'interprétation de données, simulation de calculs ou programmation, réalisées sur des données anonymisées ou fictives.

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE

Liberté
Égalité
Fraternité

Tableau récapitulatif des usages

Type d'usage (A, B, C ou D)	Bref descriptif de l'usage spécifique	Pages concernées du rapport de stage ou du mémoire
Type A	*Ex : Reformulation du paragraphe sur la norme IFRS pour plus de clarté.*	*Ex : p. 12-14*

Engagement du candidat

Je certifie avoir pris connaissance et respecter tous les termes de la charte d'usage de l'Intelligence Artificielle dans le cadre des diplômes comptables supérieurs (DCG – DSCG – DEC).

Je certifie que les informations du tableau récapitulatif ci-dessus sont exactes et que les sections non mentionnées sont le fruit de mon travail personnel sans assistance d'une IA.

Date : JJ/MM/AAAA Nom – prénom : Signature :